

LE MYRIOPHYLLE À ÉPI ET LES ESPÈCES ENVAHISSANTES



SERVICE URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dépliant produit par le Service urbanisme, environnement
et développement économique

25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge QC J0T 1T0
Téléphone : 819 275-2929, poste 421 - Télécopieur : 819 275-3676
Courriel : urbanisme@riviere-rouge.ca
Site Web : riviere-rouge.ca

Ce document est produit qu'à titre informatif. En cas de contradiction entre
celui-ci et les règlements en vigueur, ces derniers prévalent. – Édition 2025

MYRIOPHYLLE À ÉPI

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Le **myriophylle à épi** (*Myriophyllum spicatum*) est une plante aquatique envahissante originaire de l'Europe, de l'Asie et du nord de l'Afrique. Il pousse sous l'eau et produit des épis de fleurs émergents. Il peut former des herbiers denses à des profondeurs variant de 1 à 10 mètres. Ses tiges atteignent la surface quand il pousse à moins de 5 mètres de profondeur. Il forme alors une canopée dense à la surface de l'eau.

Le myriophylle est présent au Québec depuis au moins 1927. Les lests des navires, puis les aquariophiles et les amateurs de jardins d'eau sont probablement responsables de son introduction. La navigation de plaisance et les activités récréatives le propagent facilement. Sa répartition exhaustive est inconnue, mais on sait qu'il est présent dans plus de 200 plans d'eau, et ce, dans la plupart des régions du Québec. Les régions les plus touchées sont l'Estrie, les Laurentides et l'Outaouais.

Les stolons, les racines et les pousses basses de la plante persistent tout l'hiver et sa croissance débute au printemps quand la température de l'eau atteint 15°C. La croissance du myriophylle à épi est rapide et hâtive, ce qui l'avantage par rapport aux plantes indigènes.

UNE MENACE RÉELLE POUR LES LACS

Cette plante submergée ou émergente enracinée au substrat peut pousser jusqu'à des profondeurs de 10 mètres et former des herbiers denses. Il existe six (6) espèces de myriophylles indigènes. Pour les différencier de l'espèce exotique, s'il y a plus de quinze (15) paires de folioles par feuilles, il s'agit fort probablement du myriophylle à épi. De plus, les tiges sont abondamment ramifiées et près de la surface.

Afin de bien la différencier des autres espèces indigènes, vous pouvez consulter le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).



LA DÉTECTION

La détection précoce des colonies de myriophylle à épi permet d'intervenir rapidement et efficacement. Cela réduit les coûts et les efforts de contrôle nécessaires pour limiter sa propagation, voire pour l'éliminer. Signalez la présence du myriophylle à épi ou de toute autre plante aquatique envahissante à votre Service urbanisme, environnement et développement économique.

Attention! Il est possible de confondre le myriophylle à épi avec de nombreuses espèces, dont six (6) myriophylles indigènes.

Les principaux critères à retenir sont :

1. Chaque feuille est espacée de plus ou moins 1 centimètre et porte de 12 à 24 paires de folioles;
2. L'extrémité tronquée des feuilles forme une ligne droite;
3. Les feuilles sont flasques quand les tiges sont hors de l'eau, semblables à des plumeaux mouillés.



LES MOYENS POUR LA CONTRÔLER

Le déracinage des plants de myriophylle doit être strictement réalisé par des plongeurs professionnels. **(Il ne faut surtout pas essayer d'arracher la plante, car la fragmentation de la plante contribue à étendre son emprise dans le lac plutôt que de l'éradiquer).** Cette méthode peut être efficace sur de petites zones et doit être répétée durant plusieurs années. Elle représente des coûts relativement élevés.

PROPAGATION DE LA PLANTE



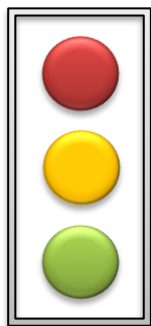
Plusieurs qualifient le myriophylle à épi de « plante zombie » puisque son mode de propagation le rend extrêmement envahissant. Ce macrophyte se reproduit par bouture, c'est-à-dire qu'un seul petit fragment peut suffire à générer un nouveau spécimen.

Le myriophylle à épi se propage rapidement quand les moteurs des embarcations ou les usagers des cours d'eau fragmentent ses tiges. Un élagage naturel favorise aussi sa multiplication. Le courant, les embarcations, les remorques, le matériel et les animaux transportent ensuite les fragments de tiges.

De cette manière, en seulement quelques années, cette plante peut former d'immenses herbiers très denses, compromettant la biodiversité du lac, tant au niveau de la flore, en étouffant les autres espèces de plantes aquatiques, qu'au niveau de la faune en envahissant les habitats des poissons et de certains invertébrés.

De plus, ces grands herbiers peuvent nuire de manière esthétique aux plans d'eau (mauvaises odeurs dues à la décomposition des plants morts, herbiers denses de couleur brune, etc.), ainsi qu'aux activités récréotouristiques (obstacle pour la baignade et la navigation).

À CHAQUE UTILISATION SON INSPECTION!



INSPECTEZ l'embarcation, la remorque, l'équipement et le matériel afin de retirer entièrement la boue, les plantes aquatiques et les débris visibles. Il importe de les jeter dans un endroit qui évitera leur réintroduction dans le milieu naturel.

VIDEZ toute eau se trouvant dans l'embarcation, par exemple dans les viviers, le moteur, la cale et les glacières.

NETTOYEZ l'embarcation, la remorque ainsi que tout équipement ayant été en contact avec l'eau.



LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS DE RIVIÈRE ROUGE



Considérant la présence de myriophylle à épi dans le lac Tibériade, et attendu que la propagation des plantes et organismes nuisibles s'effectue notamment par les fragments accrochés aux embarcations et accessoires qui sont déplacés d'un plan d'eau à un autre, la Ville a décidé de mettre en place le *Règlement numéro 2022-442 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires*, afin d'en limiter la propagation.

Ce règlement s'applique à tous les plans d'eau situés sur le territoire de la Ville et oblige tout utilisateur d'embarcation, avant la mise à l'eau de celle-ci dans un plan d'eau, à laver son embarcation et ses accessoires (le moteur, la remorque, le vivier, la puipe, le ballast, etc.) s'il y a lieu, au poste de lavage de Rivière-Rouge et être en possession d'un certificat de lavage valide.

Pour obtenir un certificat de lavage, tout utilisateur d'embarcation doit laver son embarcation au poste de lavage de la Ville, la **O'Station**, située sur le chemin du Tour-du-Lac-Tibériade, à proximité du débarcadère public du lac Tibériade. Le numéro de plaque de la remorque, ou si non existant, le numéro de plaque du véhicule transporteur doit être inscrit à la main au dos du certificat.

Un préposé est sur place pour information ou assistance, du jeudi au lundi en journée, de mai à octobre.

Tout utilisateur d'embarcation doit laver son embarcation et ses accessoires à la sortie d'un lac affecté par le myriophylle à épi ou autres plantes envahissantes.



Le fait de mettre à l'eau ou de permettre la mise à l'eau d'une embarcation et/ou d'accessoires, sans préalablement avoir procédé au lavage et avoir obtenu un certificat de lavage valide à la station de lavage de la Ville, est prohibé.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le règlement complet sur le site Web de la Ville : riviere-rouge.ca, onglets : *citoyen et affaires / permis et environnement / environnement / Politique sur les plans d'eau*

LAC AFFECTÉ

Actuellement, le myriophylle à épi est présent dans le lac Tibériade (secteur Sainte-Véronique). Cependant, il ne faut pas baisser sa garde, puisque plusieurs lacs de Rivière-Rouge sont peu profonds et leurs bassins versants sont relativement habités, ce qui rend les lacs plus sensibles à un envahissement.



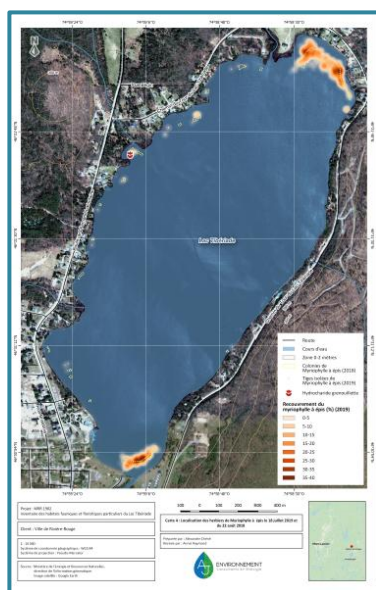
Plusieurs lacs dans les Laurentides (environ 45) sont déjà affectés par le myriophylle à épi. Présentement, il n'y a pas de solution miracle. La seule façon de le contrôler est par la détection précoce du myriophylle.

Exemple de quelques lacs et cours d'eau où la présence du myriophylle à épi a été confirmée : Lac Chapleau, Lac Labelle, Lac-des-Écorces, Lac Duhamel, Lac Maskinongé, Lac Mercier, Lac des Mauves et autres.

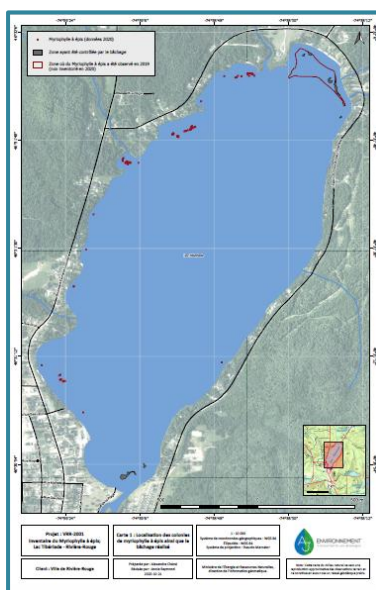
Pour en apprendre davantage, vous pouvez consulter les liens suivants :

1. CRE Laurentides, les plantes exotiques envahissantes, le Myriophylle en épis, petit guide pour ne pas être envahi;
2. Espèces exotiques envahissantes – Myriophylle à épis
Source : www.environnement.gouv.qc.ca

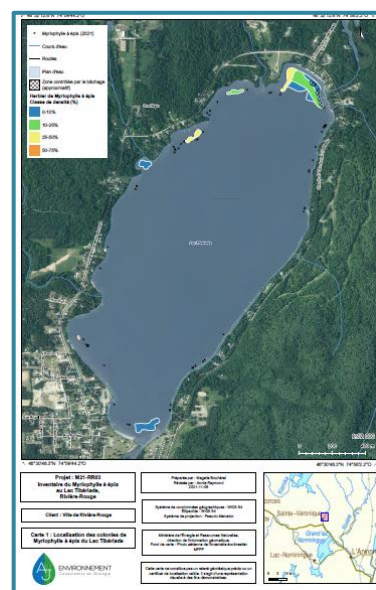
ÉTAT 2019



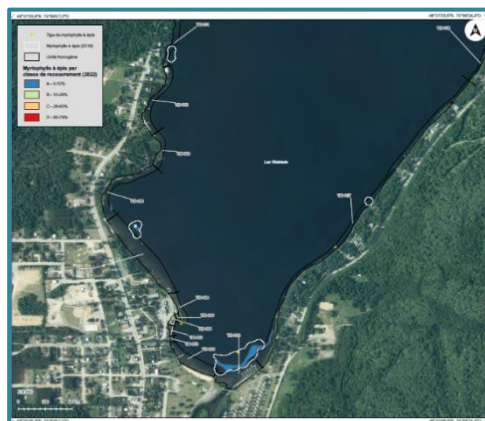
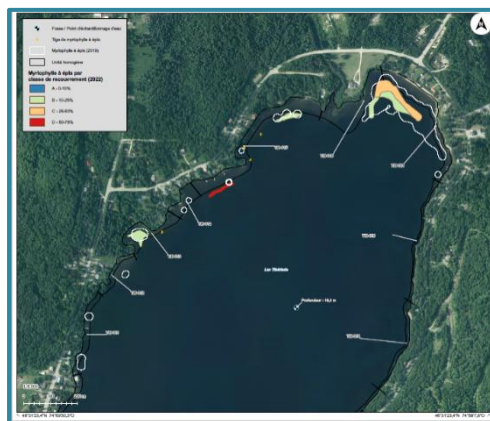
ÉTAT 2020



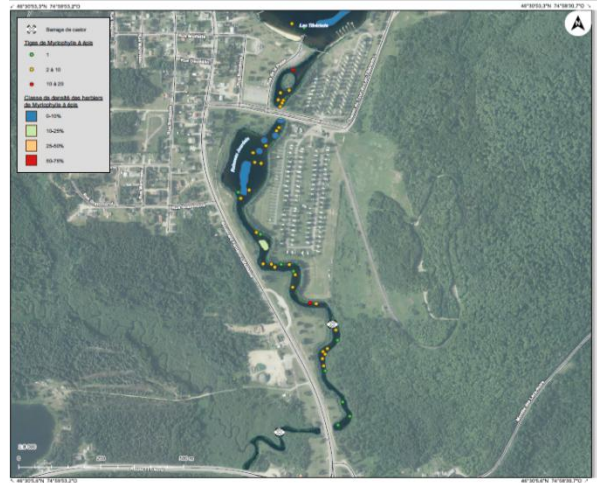
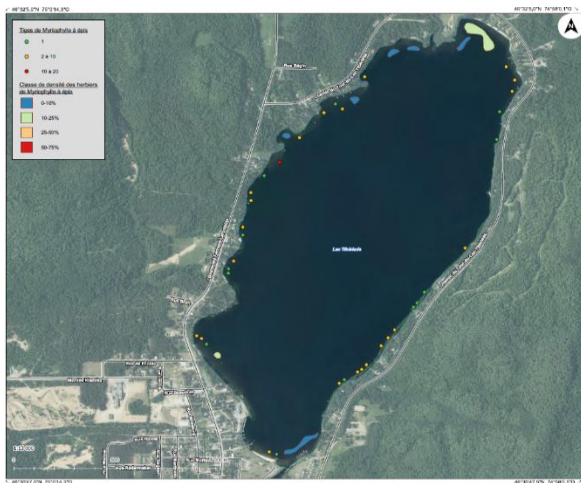
ÉTAT 2021



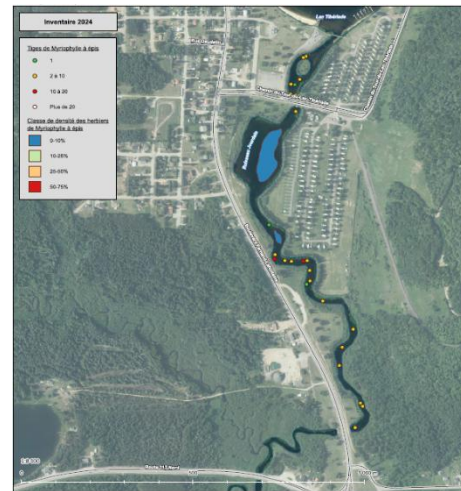
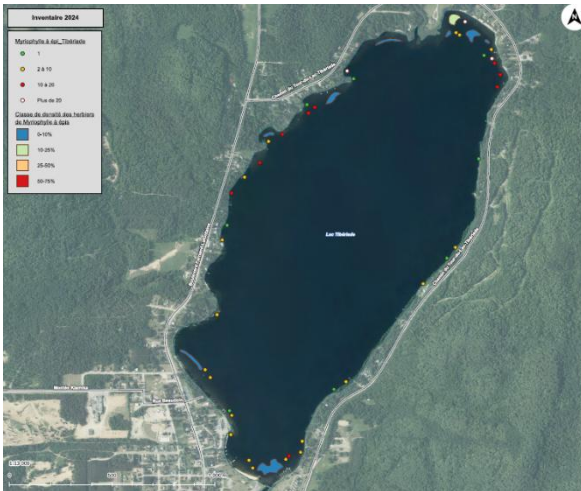
ÉTAT 2022



ÉTAT 2023



ÉTAT 2024



TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021

1. Dépistage du myriophylle à épis des lacs du **groupe 2** et plan d'action de connaissances des lacs :
 - **Groupe 2** = lac Boileau, lac Lanthier, lac Bois-Francis, lac Castor, lac la Haie et lac Gaumont
2. Arrachage du myriophylle à épi / lac Tibériade et ruisseau Jourdain / été et automne 2021
3. Vérification du bâchage de 2020 au lac Tibériade / été 2021
4. Inventaire annuel du lac Tibériade / automne 2021

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

1. Dépistage du myriophylle à épis des lacs du **groupe 1 et 3** et plan d'action de connaissances des lacs
 - **Groupe 1** = lac Tibériade, lac Marsan, lac Paquet, lac Vert et le réservoir Kiamika
 - **Groupe 3** = lac Brunet, lac Cloche, lac Lacoste, lac Malo, petit lac Lanthier, lac Noir, petit lac Noir ou Alexandre
2. Suivi arrachage manuel du myriophylle à épi / lac Tibériade et ruisseau Jourdain
3. Suivi du bâchage par le retrait des sacs / exigence du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) / zones Sud et Nord du lac Tibériade
4. Formation de la relève
 - * Travaux 2023 / Continuité, arrachage, inventaire, sensibilisation

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

1. Suivi arrachage manuel du myriophylle à épi et retrait des sacs visibles / lac Tibériade et ruisseau Jourdain
2. Suivi équipements / estacade bouées
3. Aide à l'association du lac Tibériade – achat d'un aspirateur à myriophylle et équipement
4. Rapport suivi annuel à la Fondation de la faune du Québec

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024

1. Vérification du bâchage
2. Inventaire
3. Suivi d'un arrachage manuel du myriophylle à épi

TRAVAUX 2025

1. Inventaire du lac Tibériade
2. Dépistage (groupe 2)
3. Suivi d'un arrachage manuel du myriophylle à épi

PRÉVENTION CONTRE LES PLANTES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La plante aquatique exotique envahissante (PAEE) est un végétal aquatique introduit hors de son aire de répartition naturelle et dont l'établissement et la propagation constituent une menace pour l'environnement, l'économie ou la société. Son introduction dans les plans d'eau peut être intentionnelle ou accidentelle, notamment par les embarcations et l'équipement souillés par des fragments de plantes.

Doit-on se préoccuper de sa propagation?

Plusieurs espèces exotiques envahissantes peuvent avoir des impacts négatifs sur les activités récréatives et touristiques. Les colonies denses d'algues et de plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) peuvent restreindre l'accès aux plans d'eau et conséquemment la baignade, la pêche ou le nautisme. Les PAEE constituent de solides compétiteurs des plantes aquatiques indigènes, c'est-à-dire les plantes originaires du Québec, et contribuent à réduire la biodiversité d'un lac.

LES PLANTES AQUATIQUES INDIGÈNES ET LEURS BIENFAITS

Les plantes aquatiques indigènes sont bénéfiques à l'équilibre de l'écosystème du lac. Elles servent d'habitat où les poissons, amphibiens, oiseaux et invertébrés benthiques peuvent s'abriter, se nourrir et se reproduire. Les plantes aquatiques contribuent aussi à protéger les rives contre l'érosion en freinant l'action des vagues. Elles jouent par ailleurs le rôle de filtre en favorisant la déposition des particules en suspension dans l'eau, ce qui accroît la transparence de l'eau.

Source : Développement durable, Environnement

Contrairement à la croyance populaire, la présence de plantes aquatiques dans un lac n'est pas nécessairement un signe de dégradation de sa santé. Leur présence est importante, car elles contribuent au maintien de l'équilibre de l'écosystème du lac.

Voici quelques exemples qui illustrent leur rôle :

- **Habitat et nourriture**

Les plantes aquatiques fournissent une multitude d'abris et de lieux de reproduction pour les poissons, les amphibiens et les invertébrés qui fréquentent la zone littorale du lac

- **Ombrage**

Le feuillage des plantes aquatiques protège l'eau contre les rayons du soleil contribuant à maintenir une température stable et tempérée dans la zone littorale, ce qui favorise l'épanouissement d'une faune et d'une flore diversifiées.

- **Filtration et absorption**

Les plantes aquatiques ont un rôle important à jouer dans la filtration de l'eau et dans l'absorption des substances polluantes et des nutriments en excès. Par exemple, elles utilisent le phosphore pour croître, limitant la prolifération des algues en utilisant une partie du surplus.

- **Protection contre l'érosion**

Les plantes aquatiques freinent l'action des vagues contribuant ainsi à protéger les rives contre l'érosion.

- **Indicateurs biologiques**

Les plantes aquatiques sont très sensibles à la perturbation de leur habitat, ce qui en fait de bons indicateurs biologiques de la qualité de l'eau.



Les propriétaires d'aquariums décoratifs doivent être sensibilisés afin de ne pas jeter d'espèces exotiques envahissantes ou tout autre animal exotique dans les plans d'eau.



Québec 

Source : Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques.